L'ECOLE EST-ELLE JUSTE AUX YEUX DES CITOYENS ?

Walo Hutmacher, sociologue, Université de Genève

En tant qu'elles sont publiques, les institutions scolaires doivent garantir le principe d'égalité des droits. Pourtant l'inégalité est au coeur de leur fonctionnement.

Compte tenu de leurs performances inégales au regard des attentes et des standards des maîtres et de l'institution, les élèves reçoivent des notes et des récompenses inégales, ont accès à des filières et des curricula d'inégale valeur sociale, acquièrent des savoirs et des compétences inégales, et finalement des diplômes d'inégale valeur sur le marché du travail et dans la vie sociale. C'est ainsi dans tous les pays ; tout au plus savons-nous depuis peu que les disparités sont plus ou moins importantes selon les pays.

Une fois la scolarité ou la formation initiale achevées, les retours sur investissement sont inégaux, parce que les différents niveaux et types de formation ont typiquement des conséquences significatives en termes d'inégalités économiques, sociales et culturelles.

Le niveau de formation figure parmi les principales justifications ou légitimations des inégalités de revenus, d'autonomie, de pouvoir et de responsabilité, de prestige social ou d'autorité, etc. Et nous savons qu'il détermine aussi fortement les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

En réponse à la question d'Amartya Sen1 - "égalité de quoi ?" - Aletta Grisay2 propose de distinguer quatre grandes exigences d'égalité qui peuvent s'adresser à l'école :

- égalité d'accès et de chances
- égalité de traitement
- égalité de résultats
- égalité de conséquences

On trouvera quelques points de repères dans le tableau ci-après, qui met en évidence les postulats de base (ce que l'on pose et ce que l'on admet), ainsi que les dénonciations et les propositions qui ont cours dans chaque cas.

EGALITE DE QUOI ?

Cinq conceptions de l'égalité[3]

On pose	On admet	On dénonce	On prône
1. Pas d'intérêt pour la question d'égalité/équité			
La naissance, la force ou l'appartenance à un groupe particulier déterminent lesdroits. La liberté ne peut souffrir de redistributions contraintes.	La reproduction et le maintien de l'ordre considéré comme "naturel" et des différences basées sur des acquisitions justes.	Eventuellement, les inégalités dans les groupes de pairs. Les interventions contraires à la liberté	Un ordre stable, un partage des fonctions (société de castes, d'ordres) ou un système basé sur la liberté des acteurs.
2. Égalité d'accès ou des chances			
L'existence de dons, de potentialités ou d'aptitudes naturelles. Celles-ci définissent le niveau ou le seuil que l'individu peut espérer atteindre.	Des résultats inégaux, à condition qu'ils soient proportionnels aux aptitudes de départ. L'existence de filières de valeur inégale. Une inégalité de traitement.	Le fait que le mérite ne soit pas le seul critère d'accès aux ressources rares, p.ex. les filières nobles. Les biais socioculturels affectant les épreuves d'orientation. Les imperfections des évaluations responsables du fait qu'à valeur égale, tel élève réussisse et tel autre échoue.	Une détection objective ou scientifique des talents, et des procédures scientifiques d'orientation. Une égalité d'accès aux filières longues, à aptitudes égales, pour les enfants de milieux favorisés et défavorisés. Une école sur mesure, c'està-dire un système d'options variées et des filières d'enseignement adaptées aux aptitudes des élèves. Une aide aux défavorisés doués (bourses, etc).
3. Égalité de traitement			
La capacité de tous à réaliser les apprentissages fondamentaux et donc à bénéficier d'un enseignement de base.	L'existence de dons, de potentialités ou d'aptitudes naturelles. Des résultats inégaux à condition que les élèves aient pu bénéficier de conditions d'apprentissage de qualité équivalente.	L'inégale qualité de l'enseignement, responsable d'acquis inégaux. Les écoles sanctuaires et les écoles-ghettos, les classes de niveaux, les filières explicites et implicites qui engendrent une inégale qualité d'enseignement.	L'Ecole unique ou l'enseignement "compréhensif" et, notamment, le tronc commun pour l'enseignement secondaire inférieur.
4. Égalité des acquis ou de réussite scolaire (résultats internes)			
Des potentialités d' apprentissage extensibles. Des caractéristiques individuelles (cognitives et affectives) malléables. Des différences de rythme d'apprentissage.	Des différences de résultats au-delà des compétences essentielles.	L'idéologie des dons. Les discriminations négatives (parmi lesquelles les classes de niveau, les filières, les écolessanctuaires et les écoles ghettos) c'est-à-dire toutes les situations où l'inégale qualité d'enseignement amplifie les inégalités de départ.	L'égalité des acquis pour les compétences essentielles. La discrimination positive, la pédagogie de maîtrise, l'évaluation formative ainsi que tous les dispositifs de soutien qui visent à réduire les inégalités de départ.
5. Égalité des conséquences réalisation sociale (résultats externes)			
Des caractéristiques individuelles, motivationnelles et culturelles différentes, mais sans qu'il existe de hiérarchie entre ceux-ci.	Des différences de profil des résultats.	L'existence d'une norme unique d'excellence.	Une pédagogie différenciée.